

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF74

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 39 DUODECIES

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des pêches mentionnés aux articles L. 912-1 et suivants »

les mots :

« mentionnés à l'article L. 912-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.